

Beaumer

Ce village se situe à environ 2 km à l'est du bourg, à la limite de La Trinité-sur-Mer et du marais de Kerdual. Ses dépendances s'étirent jusqu'à la mer, avec une plage et une petite baie qui portent son nom. Cette baie est abritée par la pointe de Churchill et l'île de Stuhan, accessible à pied à marée basse. La plage de Men-Du dépend de La Trinité. Proche du chic quartier résidentiel de Carnac-Plage, Beaumer respire encore la campagne, où plusieurs campings se sont créés près des bois de pins et à moins de 500 mètres des plaisirs de la mer. Au centre du village, subsiste un dolmen. Trois familles d'ancêtres ont vécu à Beaumer, les EZANNO durablement, les LE BOULH temporairement, et les LE MOUROUX.



François EZANNO et Perrine CAILLOCE (n°1318-1319) vivent à Beaumer, après leur mariage vers 1635. Ils ont au moins huit enfants qui parviennent à l'âge adulte : Françoise (n°658), Jean l'aîné, Yves, Vincent, Jean le jeune (n°752), Pierre, Marguerite et Perrine sans doute née vers 1654. La famille vit assez confortablement dans trois pièces. Au logis à feu, se situe la cuisine avec une table, mais aussi un seul et superbe lit composé en particulier d'une couette de plume, d'un coutil de double marche, de deux langeuls de laine, l'un rouge, l'autre blanc. Parmi les ustensiles, se distinguent trois poêles dont une en airain, deux plats, trois assiettes et une pinte en étain, trois trépieds, une grande marmite en fer, six bassins d'airain. La pièce à côté est meublée avec une petite armoire, quatre coffres, dont deux fermant à clé, quatre lits, dont un en clisse « façon forêt », un autre avec couette de plume. Deux charniers, une mée, une barrique conservent les réserves alimentaires, qui se composent de chair et de graisse de porc, de pain d'oing, de beurre, de sel. La troisième pièce donne sur la rue à battre. Elle comprend un autre lit avec couette de plume, un coffre en sapin, une chaise en bois. Pratiquement tous les outils agricoles y sont entreposés, contrairement à d'autres demeures où ils sont souvent éparpillés dans toutes les chambres et la cuisine. Au cardy, un lit est en réserve avec un coffre « façon antique ». Outre dix linceuls en service sur les lits, une vingtaine d'autres sont rangés dans des coffres. La garde robe de François EZANNO et Perrine CAILLOCE est assez bien garnie avec notamment une vingtaine de chemises pour femme, d'une douzaine pour homme, trois cotillons en serge rouge, gris et bleu, quatre manteaux dont deux en laine façon de Flandre avec des franges.

L'exploitation familiale est à domaine congéable sous le seigneur de Coetcandec depuis au moins janvier 1659, date d'un bail avec Vincent LE PENDU faisant pour le propriétaire foncier. Elle est agrandie grâce à un autre bail du 14 juin 1680 obtenu du sieur David PESRON, conseiller du roi et procureur à Auray (8)². Elle s'étend alors sur au moins 5 hectares de terres labourables. Le froment devance largement toutes les autres cultures de mestillon, seigle, avoine, mil, vesce. Les travaux agricoles nécessitent trois charrues, trois charrettes, cinq houes, sept sarcloirs, dix fourches, dix-sept faucilles, douze fléaux, dix cribles et de nombreux autres outils. L'industrie toilière est pratiquée avec une braie, deux brouesses, trois dévidoirs. La forge, la maçonnerie sont d'autres activités annexes. Un fusil et un mousquet permettent la protection de l'exploitation ou la chasse. L'élevage bovin est très important, puisque l'étable abrite une vingtaine de têtes, dont deux paires de bœufs et deux taureaux ! La couleur des robes est principalement noire, mais aussi gare noir et blanc. Quelques bêtes sont de poil marron, une seule gare blanc et marron. Il existe aussi un cheval et une basse-cour composée de onze poules et un coq. Le 2 juillet 1661, François EZANNO acquiert par subrogation à François CONQUER, sans doute son beau-frère, la moitié des meubles et édifices de la tenue pour 2535L. Cette somme est payée en quatre termes jusqu'au 26 mars 1663 (7). Par ailleurs, la famille possède avec son consort Mathias CONQUER des héritages à Locquetas en MENDON et à Kerberen en PLOUHARNEL, affermés régulièrement en 1655, 1665 et 1676 (9).

² Ce numéro et les suivants sont ceux des références d'actes dans l'inventaire après décès de François EZANNO.

A priori aînée de la famille, Françoise EZANNO épouse Jean LE SAUX (n°658-659) après un contrat de mariage le 27 décembre 1656. La dot de 300L est acquittée à François EZANNO moins d'un an plus tard, en septembre 1657 (1). En novembre 1659, d'autres transactions ont lieu entre Jean LE SAUX et son beau-père, qui paie encore 285L (2 et 3)³. Plus tard, ce dernier obtient des obligations en décembre 1671 pour 60L (13) et en décembre 1674 pour 620L (15). Le couple réside alors à Kergouillard en CARNAC.

Jean EZANNO, dit l'aîné, épouse vers 1662 Jacqueline PLUMER. Le couple reste à Beaumer, où au moins trois filles naissent : Marguerite, Anne et Françoise. Le 23 avril 1671, Jean s'éteint âgé d'une trentaine d'années. Les enfants mineurs ont alors pour tuteur leur grand-père François EZANNO et non leur mère. Les biens mobiliers sont inventoriés le 13 Mai, suite de la tutelle du 11 et des scellés du 25 avril (4). Le 29 juin, Jacqueline PLUMER acquitte son beau-père de 300L, sans doute pour la dot de son défunt mari (12). Deux ans plus tard, en février 1673, elle se remarie à Vincent GUIOMARH, s'installe au village de Penhoet, mais meurt en novembre suivant peu après l'accouchement de sa fille Jeanne (6). Tout ceci ne change rien à la tutelle.

B5547 - Largouet /s Auray - 31/05/1671 (ou 11/05 ?)

Décret de tutelle

Jacqueline PLUMER, veuve de Jean EZANNO décédé depuis 3 semaines à Beaumer en CARNAC, déclare lui rester de son mariage trois enfants mineurs à savoir : Marguerite 7 ans, Anne 6 ans, Françoise 3 ans.

Témoins

1. Yves EZANNO de Crucarnac en CARNAC, frère germain du père.
2. Jean LE SAUX x Françoise EZANNO, tante paternelle des mineurs...

Ils nomment tuteur François EZANNO, aï eul paternel des mineurs.

L'autre Jean EZANNO, dit le jeune, épouse vers 1670 Marguerite LE DRIAN. Il meurt dès le 10 décembre 1672. Neuf jours plus tard, naît son fils posthume Jean, filleul de Guillaume BELZ et de la tante Perrine EZANNO. Le même jour, la tutelle est attribuée, comme précédemment, au grand-père François EZANNO et non à la mère. La veille de Noël, 24 décembre, les biens mobiliers à Beaumer sont de nouveau inventoriés (5). Le 24 septembre 1674, Marguerite LE DRIAN donne quittance à son beau-père pour des meubles de sa communauté (17). En septembre 1676, avec ses consorts LE DRIAN, elle est redevable d'une obligation de 102L à son beau-père (voir plus loin). Elle serait décédée le 29 décembre 1680, toujours veuve.

Deux alliances sont renchaînées avec la famille LE BAGOUSSE de Crucarnac. Vers 1668 d'abord, Yves et Marguerite EZANNO se marient respectivement à Marie et Jean LE BAGOUSSE. Leur père promet une dot de 900L, qui est payée le 16 octobre 1668 à Denise LE CORVEC, veuve de François LE BAGOUSSE, parents des conjoints (11). Ces deux premiers couples s'installent à Crucarnac. Puis le 8 juillet 1677, Perrine EZANNO épouse Laurent LE BAGOUSSE, frère des précédents. Un contrat de mariage est préalablement signé le 21 juin, par lequel Laurent abandonne par subrogation pour 720L à son frère et sa sœur de Crucarnac, ses portions de meubles et immeubles de la succession de leur parent. Le couple choisit donc de rester à Beaumer, où naît leur fils Vincent en septembre 1679. Celui-ci a pour parrain Vincent LE LARDEUR DE KERALU, avocat à la cour. Le 3 octobre 1680, Laurent LE BAGOUSSE s'éteint. Ses frais funéraires s'élèvent à au moins 36L. La veuve est instituée tutrice des enfants mineurs⁴. Les biens mobiliers, inventoriés dès le 9, concernent essentiellement des vêtements, très peu de meubles car François EZANNO reste le maître de l'exploitation familiale.

B5575 - Largouet /s Auray - 09/10/1680

Inventaire après décès de Laurent LE BAGOUSSE de Beaumer en CARNAC (extrait)

Témoins : Perrine EZANNO veuve et tutrice, François EZANNO beau-père et aï eul maternel des mineurs, Denise LE CORVEC aï eule paternelle, Yves EZANNO frère de la veuve.

Biens : Surtout des vêtements et quelques meubles.

Acte : Contrat de mariage entre Laurent LE BAGOUSSE et Perrine EZANNO devant GEOFFROY NR le 21/06/1677, par lequel Laurent a subrogé Jean LE BAGOUSSE et Yves EZANNO en sa portion des biens meubles et édifices des successions de ses père et mère en faveur de la somme de 720L et autres meubles à payer à terme.

François EZANNO déclare avoir employé 9 écus des deniers du défunt pour payer une partie des frais funèbres.

³ Ces actes laissent à penser que Françoise EZANNO serait peut-être issue d'un premier mariage de son père.

⁴ Un autre décret de tutelle a lieu le 21/01/1681 (B5549 - Largouet /s Auray).

Deux autres enfants, Pierre et Vincent EZANNO, restent aussi à Beaumer, formant une famille assez unie.

François EZANNO gère plutôt bien ses finances. Il règle toujours rapidement ses dettes, que ce soit pour la dot de ses enfants ou pour la succession de l'exploitation en 1661. En fait, c'est surtout un prêteur. Il obtient ainsi plusieurs obligations, pour un total de plus de 1200L, les plus importantes sur des proches :

- 193L le 31/03/1674 sur François CONQUER de Kervario en CARNAC, pour laquelle il ne reste plus que 13L le 03/07/1678 (16).
- 390L d'une part, 82L 10s d'autre part le 09/04/1674, en tant que tuteur des mineurs de Jean EZANNO et Jacqueline PLUMER, sur Jean EVENNO de Kerhuezen en CARNAC (14).
- 157L 10s le 23/12/1675 sur Françoise PLUMER veuve de Guillaume LE BOURDIEC de Kersingé en CRACH et Gilles LE BOURDIEC son fils (18).
- 52L 10s le 30/11/1676 sur Guillaume BOUILLY, époux de Marie LE GOFF, de Kerispert en CARNAC (19).
- 90L le 01/06/1676 sur Mathias CONQUER du Lizo en CARNAC (21).
- 102L le 25/09/1676 en tant que tuteur des enfants mineurs de Jean EZANNO, sur Louis, Jean, Pierre DRIAN et Marguerite DRIAN, veuve de Jean EZANNO (22).
- 75L le 29/08/1678 en tant que tuteur des enfants mineurs de Jean EZANNO, sur Pierre LE BAGOUSSE de Kerveon en CARNAC, sous la caution de Louis LE BAGOUSSE de Kerevenberhet en CRACH (23).
- 21L le 08/01/1680 sur François CONQUER de Kervario en CARNAC avec réserve d'autres actes (24).
- 39L le 11/03/1680 sur Jean MICHEL de Kergouellec en CARNAC (25).

Il lui est aussi consenti plusieurs constituts du sommaire de :

- 18L 15s de rente en faveur de 300L de principal le 21/05/1665 à Robert LE MOUROUX (10).
- 18L 15s de rente en faveur de 300L de principal le 05/02/1676 à Olivier COLLET, époux de Julienne LE GOHEBEL, de Kerhellec en PLOUHARNEL, Pierre LE GOHEBEL de Kerigurech en CRACH et autres coobligés (20).
- 33L 6s de rente en faveur de 600L de principal payé comptant le 24/08/1680 à Vincent LOGEO époux de Françoise DAVY, Olivier LOGEO, Pierre SYLVESTRE et François GOUZERH (26).

A la fin de l'année 1680, la famille est sans doute atteinte par épidémie, car la mortalité est importante. Sans dénombrer les enfants en bas âge, Laurent LE BAGOUSSE meurt le 3 octobre, François EZANNO le 14 novembre, Françoise EZANNO épouse de Jean LE SAUX le 15 décembre à la métairie de Kermau, Perrine CAILLOCE le jour de Noël, Marguerite LE DRIAN le 28 décembre (ou 13 janvier 1681). Suite au décès de leur grand-père, les enfants mineurs des deux Jean EZANNO sont placés le 18 novembre sous la tutelle de leur oncle Pierre EZANNO. Pendant trois jours, du 20 au 21 novembre, les biens mobiliers à Beaumer sont inventoriés pour l'impressionnante somme de 1100L, dont 265L en argent liquide. Les récoltes sont estimables à un surplus d'au moins 500L⁵. Vingt-six actes sont recensés.

B5548 - Largouet /s Auray - 18/11/1680

Décret de tutelle

Il est recherché un tuteur aux mineurs de + Jean EZANNO l'aîné et + Jacqueline PLUMER de Beaumer en CARNAC, à la place de François EZANNO leur aï eul paternel décédé depuis les 4 jours derniers à Beaumer.

Témoins

1. Pierre EZANNO, frère du + Jean EZANNO.
2. Yves EZANNO de Crucarnac en CARNAC, frère du père.
3. Jean LE BAGOUSSE, beau-frère du père.
4. Pierre PLUMER de Naignault ou Couetatoux en CARNAC.
5. Yves PLEVER de Kerderff en CARNAC.
6. Pierre CAILLOCE de Kervillair en CARNAC, cousin germain du père.
7. Christophe CONQUER de Kercado en CARNAC, cousin germain du père.
8. Mathias CONQUER du Lizo en CARNAC, cousin germain du père.

Ils nomment Pierre EZANNO tuteur.

⁵ D'après les appréciés des grains à Auray en 1682, 34 perrées de froment à 9,5 L/perrée + 11 perrées d'avoines à 3,3 L/perrée + 1,75 perrée de seigle à 6,3 L/perrée + 6 perrées de mil à 6,3 L/perrée. Reste aussi le mestillon et le vesce.

B5548 - Largouet /s Auray - 18/11/1680

Décret de tutelle

Il est recherché un tuteur aux mineurs de + Jean EZANNO le jeune et Marguerite DRIAN de Beaumer en CARNAC, à la place de François EZANNO leur aï eul paternel décédé depuis les 4 jours derniers à Beaumer.

Témoins

[Identiques au précédent décret.]

Ils nomment Pierre EZANNO tuteur.

B5575 - Largouet /s Auray - 20-21-22/11/1680

Inventaire après décès de François EZANNO à Beaumer en CARNAC

A la requête de Pierre EZANNO son fils, tuteur des enfants mineurs de Jean EZANNO l'ainé et d'autre Jean EZANNO le jeune, aussi fils du défunt, pour la conservation des droits des dits mineurs. Représentation par Perrine CAILLOCE, veuve de François EZANNO mort depuis 6 jours, et Pierre EZANNO.

Priseurs : François LE CORVEC de Kerfraval et Mathurin LE MOUROUX de Beaumer en CARNAC.

Témoins : Yves EZANNO, Jean LE BAGOUSSE x Marguerite EZANNO de Crucarnac,

Jean LE SAUX x Françoise EZANNO de Kergouillard, Perrine EZANNO veuve de Laurent LE BAGOUSSE, tous enfants et héritiers du défunt, Pierre PLUMER de Naignault ou Coetatoux, Christophe CONQUER de Kercado, Guillaume BELZ de Beaumer, parents et alliés des mineurs.

Greffier civil : BOULLE d'Auray.

MEUBLES (92L - 8,3%)

<u>Au logis à feu</u> , 1 table close en bois de chêne, son escabeau long	3L
1 charlit en bois de chêne, sa couette de plume et coutil de double marche usé, 2 linceuls de toile de réparon aussi usé, 2 langeuls de laine l'un rouge, l'autre blanc, une berne d'étoupe	30L
<u>En la chambre au bout du logis à feu</u> , 1 vieux charlit en bois, sa couette de balle et coutil de toile usé, 2 linceuls de toile de réparon, 1 vieux langeul de laine, 1 berne d'étoupe.....	12L
1 charlit en bois de chêne, sa couette de plume, le coutil de toile, 2 linceuls de réparon, 1 vieux langeul de laine, 1 berne	18L
1 couchette en planche garnie de sa couette de balle, 1 linceul de réparon, 2 bernés usées	5L 5s
1 couchette en clisse façon de forêt, 1 petite couette de balle, 1 linceul d'étoupe, 1 vieux langeul de laine blanche	4L 5s
1 petite armoire faite d'un coffre à deux services sans clé ni clavure	3L
1 petit coffre de 4 planches en bois de chêne.....	1L
1 petit coffre en bois de sapin de 4 planches à clé et clavure	1L 10s
1 coffre à clé et clavure (SCEAU).....	6L
1 coffre en bois de chêne à clé et clavure	6L
2 sièges de bois	2s
<u>En une petite chambre sur la rue</u> , 1 vieux coffre de bois de sapin usé sans clé ni clavure	12s
1 charlit en bois de chêne garni de sa couette de plume et coutil de toile, 1 traversier de balle, 2 linceuls de réparon, 1 vieux langeul de laine blanc, 1 coutil de toile	15L
1 chaise en bois, 1 escabeau long	6s
<u>Au cardy</u> , le bois d'un charlit démonté.....	4L 10s
1 vieux coffre à l'antique sans clé ni clavure	2L 10s

LINGE ET VETEMENTS (100L 6s - 9,1%)

6 linceuls de toile de lin à 30 sous/pièce	9L
6 linceuls de toile de lin	9L
8 linceuls de toile de chanvre et réparon.....	6L
2 linceuls de toile de réparon.....	1L 15s
8 chemises de toile de chanvre à usage de femme tout neuf.....	8L
8 chemises de toile de réparon mi-usées à usage de femme	4L
6 chemises de toile de chanvre et réparon mi-usées à usage de femme	4L
8 chemises de toile de chanvre et réparon à usage d'homme tant bonnes que mauvaises	5L
5 chemises de toile de réparon à usage d'homme.....	3L
2 cotillons de serge, l'un rouge, l'autre vert mi-usé.....	9L
1 cotillon de serge bleu, 1 devant de serge gris mi-usé	3L
1 manteau de petit loudre gris mi-usé	6L
1 justaucorps de petit loudre gris tout neuf.....	4L

Carnac

1 petit justaucorps de loudre noir, 1 camisole de demie baguette rouge usée	4L		
1 haut-de-chausse de loudre	3L		
1 paire de brassière de baguette blanche mi-usée, 1 paire de manches de toile neuve,			
1 paire de cauchon (chausson).....	1L	19s	
1 cotillon de toile de réparon, 1 paire de bas d'inquart usé.....		10s	
2 manteaux de laine façon de Flandre garnis de franges mi-usés	6L		
1 vieux manteau noir usé.....	2L		
2 paires de manches de carizé rouge à usage de femme	3L	10s	
2 camisoles d'inquart blanc à usage d'homme.....	3L	10s	
1 paire de bas de petit loudre, un autre d'inquart blanc.....	1L	10s	
1 paire de souliers de cuir	2L		
1 corps sans manche à baguette rouge usé.....		12s	
<u>USTENSILES DE CUISINE (72L 6s - 6,5%)</u>			
3 trépieds de fer, 1 grand, 2 petits mi-usés	3L		1 autre vieux charnier, sa couverture usé... 1L 10s
1 grande marmite de fer du port 2 seaux.....	3L	10s	1 mée à pâte en fouteau sans couvert usé.. 2L
1 poêle grasse reffoncé	2L	10s	1 potée de beurre pesant 20 l. (au cardy).... 2L 10s
1 poêle en terre, 1 grand plat en terre rouge...	6s		1 livre de graisse de porc
1 poêle d'airain.....	5s		1 part de sel dans une barrique (au cardy). 2L
12 écuelles et cuillères en bois	12s		1 grand bassin d'airain de 8 seaux, rapiécé 9L
2 jades en bois et ses passoires à lait,			1 grand bassin d'airain du port d'environ
2 plats en bois	9s		8 seaux, rapiécé en plusieurs endroits..... 9L
2 plats en terre	3s		1 bassin d'airain du port d'environ 4 seaux
8 pots en terre à lait et à fontaine,			d'eau, rapiécé en plusieurs endroits..... 6L
le pot à beurre.....	11s		1 bassin d'airain du port de 2 seaux d'eau . 6L
2 plats, 3 assiettes, 1 pinte d'étain.....	4L	10s	1 petit bassin du port d'un seau et demi 3L
1 petit couteau en fer blanc	5s		1 petit bassin (?) du port d'un seau, usé... 1L 10s
2 paniers en clisse neufs et un 1 vieux.....	8s		1 petit baril effoncé..... 2s
1 panier de clisse.....	2s		2 fûts de barrique effoncé
1 grand charnier en bois de châtaignier,			5 fûts de barrique..... 3L
sa couverture et ce qu'il y a de chair de			2 seaux en bois, la corde à puiser de l'eau .. 8s
porc et un petit pain d'oing dedans	9L		
<u>MATERIEL ET OUTILS AGRICOLES (109L 17s - 9,9%)</u>			
2 charrues garnies de ferrures et roulettes,			3 tranches de fer
cordages et 3 socs en fer	9L		4L
Le bois d'une charrue.....	16s		3 battoirs en bois
1 charrette ferrée usée	13L	10s	3s
2 autres charrettes en bois non ferrées.....	15L		2 crocs de fer à deux doigts, 1 javelot..... 17s
1 vieille roue de charrette et 8 chevrons			1 croc de fer..... 6s
de châtaignier.....	23s		1 herminette, 1 petite hache de fer..... 15s
2 funes à charrette usées	1L	10s	1 scie montée..... 6s
8 cordes pour attacher les bestiaux.....	12s		2 tarières, 1 paire de tenailles, 1 vilebrequin,
10 barres de fer pour ferrer la charrette.....	6L		1 petit marteau de fer..... 1L
3 barres de fer pesant 49 livres	4L	18s	1 offe à piler la lande, ses hachoir et pilons 4L
2 civières à bras.....	6s		2 pisseaux de fer..... 6s
12 fléaux à battre grains	24s		3 planches et deux membrures..... 2L 10s
9 faucilles à scier les blés.....	2L	5s	10 crubles de bois, 1 de parchemin
8 autres faucilles de fer pour trier le glé	24s		18s
7 sarcloirs de fer à sarcler les blés	21s		2 rangeots de douvelle, 1 ruche de paille.... 5s
3 marteaux de fer à usage de maçon.....	4L	5s	9 poches de toile pour mettre du blé
5 houettes de fer en partie mi-usées.....	2L		2L 10s
6 fourches en bois, 2 râteaux, 1 roseau.....	6s		2 mesures d'un quart
4 fourches de fer à trois doigts	2L	15s	12s
4 râteaux à dents de fer	1L	16s	1 brouesse à dents de fer..... 16s
2 palles de fer, dont 1 mi-usé.....	1L	5s	1 grosse brouesse à dents de fer..... 8s
2 palles de bois	6s		1 braie de bois à brayer la filasse..... 2L
3 étrèpes de fer, 2 (...) mi-usés	4L	10s	3 dévidoirs
<u>ANIMAUX (366L 6s - 33,0%)</u>			
1 cheval à poil rouge	36L		3 génisses de 3 ans, deux à poil noir,
2 vaches à poil rouge	20L		1'autre gare rouge et blanc
3 vaches à poil noir.....	30L		27L
			2 jeunes taureaux à poil noir de 2 ans
			9L

Carnac

1 vache à poil noir et blanc.....	10L	2 veaux de cette année.....	7L	10s
1 vache à poil châtain.....	12L	2 bœufs l'un à poil noir, l'autre rouge	93L	
2 vaches, l'une noire, l'autre gare noir et blanc	24L	2 petits bœufs l'un de poil noir, l'autre gare noir et blanc.....	78L	
2 génisses de 2 ans, l'une de poil noir, l'autre gare noir et blanc	18L	11 poules et 1 coq.....	1L	16s

PRODUCTION AGRICOLE (102L 6s - 9,2%)

Environ 8 charretées de foin et paille de mil et balle de froment	27L	11 perrées d'avoine (3,5 + 7,5).....	NC	
4 charretées de paille d'avoine et paille de vesce.....	8L	1 perrée ¾ de seigle	NC	
3 mulons de paille de froment.....	31L	6 perrées de mil	NC	
2 petits mulons de paille de seigle	4L	2 truillées de pois en 1 rangeot.....		25s
1 mulon de glés.....	2L	Les marnies en l'étable et aux appartenances des logements	2L	10s
10 perrées de mestillon dans un mulon.....	NC	15 douzaines ½ de chanvre broyé	9L	6s
24 perrées ¼ de froment dans un mulon	NC	6 douzaines de lin broyé.....	3L	
9 perrées ½ de froment.....	NC	3 truillées de graines de lin.....		15s
1 perrée ¾ de vesce.....	NC	60 écheveaux de fil de chanvre et d'étoupe blanchie	12L	

TERRES ENSEMENCEES

Environ 7 jx ½ sous froment rouge - Environ 1 jl ½ sous mestillon.

BATIMENTS

Logis à feu (1 table, 1 lit, cuisine) - Chambre au bout (3 lits, coffres, charniers) - Petite chambre sur la rue (1 lit, outils)
Cardy (1 lit, industrie textile) - 5 greniers - Etable (animaux, 3 charrettes, 2 charrues).

ARGENT (265L 10s - 24,0%)

Dans un pochon de toile, 88 écus ½ en Louis et demi-Louis, remis à Pierre EZANNO..... 265L 10s

TOTAL GENERAL : 1108L 11sACTES

- 1) Contrat de mariage entre Jean LE SAUX x Françoise EZANNO du 27/12/1656 au rapport PONNIC, NR à Auray, quittance au pied consentie par Jean LE SAUX x Françoise EZANNO de 300L du 21/09/1657, signé PONNIC.
- 2) Bref état et compte rendu par François EZANNO audit Jean LE SAUX et femme, du 04/11/1659.
- 3) Acte de transaction entre Jean LE SAUX et femme et François EZANNO touchant les recharges dudit compte, du 07/11/1659, quittance au pied de 285L du 10/11/1659 au rapport Joachim GEOFFROY, NR.
- 4) Acte de tutelle fait au décès de Jean EZANNO l'ainé pour les enfants mineurs de son mariage avec Jacqueline PLUMER devant Mr le lieutenant de Largouet le 11/05/1671, apposition de sceaux fait audit décès le 25/04/1671, inventaire des biens de la communauté le 13/05/1671, quittance des frais funèbres dudit Jean EZANNO le 27/05/1671.
- 5) Apposition de sceaux fait au décès de Jean EZANNO le jeune, acte de tutelle fait pour ses enfants mineurs de son mariage avec Marguerite DRIAN sa veuve, inventaire fait des biens de la communauté les 13, 19 et 24/12/1672, mémoire des frais funèbres dudit défunt le 08/01/1673.
- 6) Inventaire fait à Penhouet en CARNAC au décès de Jacqueline PLUMER, femme en secondes noces de Vincent GUIOMARCH, le 27/12/1673.
- 7) Acte de subrogation et acquêt fait par François EZANNO acquéreur de François CONQUER et femme, d'une moitié des biens meubles de son ménage et édifices de la tenue de Beaumer sous le seigneur de Coetcandec et de Kermou foncier, pour la somme de 2535L passé devant les NR d'Auray au rapport du DRESIT du 02/07/1661, 4 quittances au pied pour ladite somme, signées du DRESIT, la dernière du 26/03/1663.
- 8) Deux contrats de ferme faits de la tenue de Beaumer, l'un avec Vincent LE PENDU faisant pour le seigneur de Coetcandec, l'autre avec écuyer David PESRON, conseiller du roi, son procureur à Auray, datés des 31/01/1659 signé LE METAYER NR et 14/06/1680 signé P. GLAIN NR.
- 9) Trois actes de ferme par François EZANNO et Mathias CONQUER son consort, des héritages qu'ils ont en communauté tant à Locqueltas en MENDON qu'au village et appartenances de Kerberen en PLOUHARNEL, passés devant les NR d'Auray, signés LE METAYER, J. MORICE, P. GLAIN NR, datés des 20/09/1655, 19/11/1665, 09/03/1676.
- 10) Acte de constitut consenti à François EZANNO par Robert LE MOUROUX et femme, Henri LE MOUROUX leur caution, du sommaire de 18L 15s de rente en faveur de 300L, le 21/05/1665 au rapport du DRESIT, NR.
- 11) Quittance de 900L payées par François EZANNO à Denise LE CORVEC veuve de François LE BAGOUSSE de Crucarnac pour les deniers dotaux de Yves et Marguerite EZANNO, le 16/10/1668 signé GEOFFROY, NR.
- 12) Quittance de 300L payées par François EZANNO à Jacqueline PLUMER, veuve de Jean EZANNO, le 29/06/1671 au rapport Jacques GEOFFROY NR.
- 13) Acte obligatoire obtenu par François EZANNO sur Jean LE SAUX x Françoise EZANNO à cause de prêt portant la somme de 60L, le 16/12/1671 devant les NR à Auray.
- 14) Obligation consentie par Jean EVENNO de Kerhuezen en CARNAC à François EZANNO tuteur des mineurs de Jean EZANNO de son mariage avec Jacqueline PLUMER sa veuve, de la somme de 390L d'une part, 82L 10s d'autre part, pour

les causes y portées, le 09/04/1674 au rapport de Jacques GEOFFROY, NR.

15) Acte obligatoire obtenu par François EZANNO sur Jean LE SAUX x Françoise EZANNO de Kergouillard en CARNAC, de la somme de 620L (?), avec réserve d'autres actes, le 10/12/1674 par la cour d'Auray.

16) Acte obligatoire obtenu par François EZANNO sur François CONQUER de Kervario en CARNAC portant la somme de 193L le 31/03/1674, en marge duquel est écrit qu'il n'est resté du contenu audit acte que 13L en date du 03/07/1678, un sadatte (?) consenti dudit jour 31/03/1674 par ledit CONQUER audit EZANNO de la somme de 8L 10s pour prêt sans déroger aux actes obligatoires du même jour, signé François CONQUER

17) Quittance consentie par Marguerite DRIAN veuve de Jean EZANNO le jeune à François EZANNO des meubles de sa communauté, le 24/09/1674 devant les notaires d'Auray.

18) Acte obligatoire obtenu par François EZANNO sur Françoise PLUMER veuve de Guillaume LE BOURDIEC de Kersinge en CRACH et Gilles LE BOURDIEC son fils, de la somme de 157L 10s pour les causes y rapportées, le 23/12/1675 au rapport de Jacques GEOFFROY, NR.

19) Acte obligatoire consenti par Guillaume BOUILLY x Marie LE GOFF de Kerispert en CARNAC, à François EZANNO portant la somme de 52L 10s pour les causes d'icelle, le 30/11/1676 devant les NR d'Auray.

20) Acte de constitut obtenu par François EZANNO sur Olivier COLLET x Julienne LE GOHEBEL de Kerhellec en PLOUHARNEL, Pierre LE GOHEBEL de Kerigrech en CRACH et autres coobligés, du sommaire de 18L 15s de rente en faveur de 300L de principal, le 05/02/1676 au rapport de Jacques GOEFFROY.

21) Acte obligatoire obtenu par François EZANNO sur Mathias CONQUER du Lizo en CARNAC à cause de prêt portant la somme de 90L, le 01/06/1676 passé par la cour d'Auray.

22) Acte obligatoire obtenu par François EZANNO tuteur des enfants mineurs de Jean EZANNO sur Louis, Jean DRIAN, Marguerite DRIAN veuve de Jean EZANNO, Pierre DRIAN, à cause de prêt portant la somme de 102L, le 25/09/1676 devant les notaires de la cour d'Auray.

23) Acte obligatoire consenti à François EZANNO tuteur des enfants mineurs de Jean EZANNO, par Pierre LE BAGOUSSE de Kerveon en CARNAC, sous la caution de Louis LE BAGOUSSE de Kerevenberhet en CRACH, portant la somme de 75L, le 29/08/1678.

24) Acte obligatoire obtenu par François EZANNO sur François CONQUER de Kervario en CARNAC à cause de prêt portant la somme de 21L, le 08/01/1680, portant réserve d'autres actes.

25) Acte obligatoire par François EZANNO sur Jean MICHEL de Kergouellec en CARNAC à cause de prêt portant la somme de 39L, passé devant les NR d'Auray, paiement du 11/03/1680.

26) Acte de constitut consenti à François EZANNO par Vincent LOGEO x Françoise DAVY, Olivier LOGEO, Pierre SYLVESTRE et François GOUZERH du sommaire de 33L 6s de rente en faveur de la somme de 600L de principal payé comptant, le 24/08/1680 au rapport Jacques GEOFFROY.

Trois mois plus tard, en février 1681, Pierre EZANNO intervient contre les consorts en tant que tuteur des mineurs de Jean EZANNO et Marguerite LE DRIAN. Le 20 mars suivant, il meurt à son tour. L'autre oncle Vincent EZANNO devient alors le troisième tuteur des mineurs des deux Jean. C'est lui qui marie en janvier 1683 sa nièce Marguerite, âgée de 20 ans, fille de Jean l'aîné, avec François LE BOULH, originaire du bourg de PLOUHARNEL. Début 1689, l'autre oncle Yves EZANNO s'occupe de la succession sans hoirs de Jean, fils de Jean le jeune.

B5549 - Largouet /s Auray - 14/02/1681

Pierre EZANNO, tuteur de Jean EZANNO f. d'autre Jean EZANNO et Marguerite LE DRIAN.
CONTRE messire Ambroise LE DRIAN, Louis CAILLOCE, Pierre PLUMER, Yves EZANNO, Jean LE BAGOUSSE, tous parents et alliés...

B5549 - Largouet /s Auray - 07/01/1683

Décret de mariage

Marguerite EZANNO f. + Jean l'aîné et Jacquette PLUMER de Beaumer en CARNAC, 20 ans.
& François LE BOULH du bourg de PLOUHARNEL

Témoins

1. Vincent EZANNO de Beaumer en CARNAC, tuteur et oncle paternel.
2. Pierre PLUMER du Naignault en CARNAC, oncle maternel.
3. Claude PLUMER de Kerlan en CARNAC...

B5551 – Largouet /s Auray – 10/01/1689

Déclaration d'héritiers

Yves EZANNO de Crucarnac en CARNAC, et Olivier LE GLOUAHEC x Perrine EZANNO de Beaumer en CARNAC, faisant tant pour eux que pour leurs consorts, déclarent le décès arrivé de Jean EZANNO à Beaumer, leur neveu, auquel ils sont habilités à succéder en l'estoc paternel.

Louis DRIAN de Rosnoual, Jean DRIAN de Rosnoual, Pierre DRIAN de Kerrouze Izelle, le tout en CARNAC, déclarent le décès de Jean EZANNO depuis les quinze jours à Beaumer, leur neveu, auquel ils sont habilités à succéder en l'estoc maternel.

Ambroise LE PORTZ de Kerlan et Vincent LE BOURHIS du Moustoir en CARNAC confirment les filiations.

-oOo-

Venant de Kerlois où ils ont été congédiés en 1757, Mathieu LE BOULH et Julienne BRAZO (n°165-166) s'installent à Beaumer. Le 8 janvier 1765, leur dernier fils Jean devient matelot et épouse Anne MONSART (n°82-83), originaire de Locqueltas (LA TRINITE). La noce se déroule en présence notamment de Mathurin LE BOULH, François LE MOUROUX, Etienne MARY, Laurent LE RUNIGO. L'année suivante, le 2 mai 1766, Jean LE BOULH récupère une somme de 300L, qu'il avait prêté à Laurent LE RUNIGO, pour payer le même jour les édifices d'une petite tenue à Locqueltas, appartenant à sa femme. Son père Mathieu meurt à une date inconnue, avant 1784.

6E7207 - Minutes Jean Vincent GLAIN - 02/05/1766

Témoins

- Jean LE BOULCH, matelot, et Anne MONSARD sa femme, de Beaumer en CARNAC.

- Jacques BELZ, laboureur et tuteur des enfants mineurs des défunts Pierre RIO et Marie GOUZERH.

Historique

Jean LE BOULCH déclare qu'il est propriétaire d'un contrat de constitution de 300L de principal et 15L de rente au denier vingt par le prêt à Laurent LE RUNIGO, matelot du Verger en CARNAC, par contrat du 24/05/1765 passé au rapport GLAIN.

Contrat

Jean LE BOULCH et femme subrogent Jacques BELZ [...] et emportent la somme de 300L qui servira à l'acquisition de la moitié des édifices d'une petite tenue à La Trinité en CARNAC.

Jean LE BOULH et Anne MONSARD ont six enfants qui parviennent à l'âge adulte : un garçon, Jean, et cinq filles : Marie-Jeanne, Barbe, Louise, Suzanne et Marie-Perrine. Louise (n°41) naît le 30 septembre 1772. Elle est filleule d'Antoine DANNIC et de Louise BELZ. En septembre 1783, toute la famille s'installe au bourg. Julienne BRAZO y meurt le 2 avril 1784. Son corps est inhumé le sur-lendemain en présence de son fils Jean, chez qui elle était hébergée, de Laurent HERVÉ, de Michel LE BARON...

-oOo-

Vers 1660, Mathurin LE MOUROUX épouse Julienne GUILLOTO (n°1828-1829). Il a au moins quatre enfants, dont l'aîné Vincent (n°914). Le 14 octobre 1681, il perd sa femme. Le 20 novembre suivant, il marie ce fils Vincent à Françoise TUAL (n°915), une jeune veuve de 17 ans de Kergo, où le couple s'installe. Le 11 février 1683, il se remarie avec Vincente ÉVENO. Lorsqu'il meurt le 9 mars 1698, il lui reste trois enfants mineurs de son second lit : François, Simone et Jean (IAD à voir). Vincente ÉVENO serait décédée le 17 décembre 1723.

B5553 – Largouet /s Auray – 31/03/1698

Décret de tutelle

Vincente ÉVENO, veuve de Mathurin LE MOUROUX décédé à Beaumer en CARNAC, déclare lui rester de son mariage trois enfants mineurs à savoir : François 13 ans, Simone 9 ans et Jean 7 ans.

Principaux témoins

1. Vincent LE MOUROUX, de Kergo en CARNAC, fils du défunt.
2. Autre Vincent LE MOUROUX de Locqueltas en CARNAC, cousin né de germain au paternel des mineurs.